



# POLITIQUE GÉNÉRALE DE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE SANTÉ (PGSSI-S)

# POLITIQUE GÉNÉRALE DE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE SANTÉ (PGSSI-S)

## La sécurité des SI : une gestion des risques à organiser

Le développement rapide de l'usage des technologies de l'information dans le domaine de la santé constitue un facteur important d'amélioration de la qualité des soins. Il s'accompagne toutefois d'un accroissement significatif des menaces et des risques d'atteinte aux informations conservées sous forme électronique et plus généralement aux processus de santé s'appuyant sur les systèmes d'information de santé.

Conscient de ces enjeux et face à ces risques, l'Etat élabore une **politique générale de sécurité des systèmes d'information de santé (PGSSI-S)**, en concertation avec l'ensemble des acteurs partie prenante. La maîtrise d'ouvrage stratégique est assurée par la délégation à la stratégie des systèmes d'information de santé (DSSIS) et la maîtrise d'ouvrage opérationnelle par l'ASIP Santé.

La PGSSI-S est un **corpus documentaire** conforme avec la PSSI-MCAS, politique de sécurité du système d'Information du ministère chargé des Affaires Sociales et de la Santé.

La PGSSI-S vise en premier lieu le secteur sanitaire, et couvrira ensuite les champs du médico-social et du social.

Elle constitue un **cadre** aidant les porteurs de projet dans la définition des niveaux de sécurité attendus, permettant aux industriels de préciser les niveaux de sécurité proposés dans leurs offres et accompagnant les structures de santé dans la définition et la mise en œuvre de leur politique de sécurité des SI.

## Élaboration de la PGSSI-S

La PGSSI-S s'appuie sur des principes fondateurs qui fixent les grandes orientations en matière de sécurité des systèmes d'information de santé, et s'enrichit progressivement de **référentiels** qui sont amenés à devenir opposables, et de **guides pratiques et organisationnels**.

Les documents constitutifs de la PGSSI-S, actés dans le cadre d'un comité de pilotage, sont le fruit de groupes de travail composés d'institutionnels, de représentants d'établissements, de professionnels de santé et d'industriels. Ils sont livrés au fil de l'eau.

Dès qu'un document est stabilisé, l'ASIP Santé le soumet à concertation auprès des industriels, des établissements, des professionnels de santé et du grand public. Une fois les commentaires de concertation traités, une version validée est publiée sur le site [esante.gouv.fr](http://esante.gouv.fr).

### La PGSSI-S se veut pragmatique et réaliste :

- Elle est régulièrement mise à jour pour s'adapter aux évolutions industrielles et technologiques, aux usages et aux évolutions réglementaires.
- Par ailleurs, les référentiels et les guides pratiques se présentent avec une notion de paliers : un palier minimal aisé à atteindre et des paliers progressifs, permettant aux porteurs de projet d'améliorer progressivement la sécurité de leurs projets jusqu'au palier cible défini selon leur contexte.

## Documents validés et publiés (avril 2017)

---

**Outre le document chapeau :** Principes fondateurs de la PGSSI-S

**Quatre référentiels :**

- Référentiel d'identification des acteurs sanitaires et médico-sociaux ;
- Référentiel d'authentification des acteurs de santé ;
- Référentiel des autorités de certification éligibles pour l'authentification publique dans le secteur de la santé ;
- Référentiel d'imputabilité.

**Deux guides pratiques organisationnels :**

- Mémento de sécurité informatique pour les professionnels de santé en exercice libéral ;
- Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une PSSI pour les structures des secteurs sanitaire et médico-social - Structure sans approche SSI formalisée.

**Neuf guides pratiques spécifiques :**

- Règles pour les dispositifs connectés d'un système d'information de santé ;
- Guide pratique spécifique pour la mise en place d'un accès Wifi ;
- Règles pour les interventions à distance sur les systèmes d'information de santé (SIS) ;
- Guide pratique spécifique à la destruction de données lors du transfert de matériels informatiques des systèmes d'information de santé (SIS) ;
- Règles de sauvegarde des systèmes d'information de santé (SIS) ;
- Plan de continuité informatique, principes de base ;
- Règles pour la mise en place d'un accès web au SIS pour des tiers ;
- Guide des mécanismes de protection de l'intégrité des données stockées ;
- Guide de gestion des habilitations d'accès au SI.

**Deux documents d'aide à la mise en œuvre :**

- Fiche de sensibilisation à la sécurité des systèmes d'information de santé ;
- Grille d'applicabilité des référentiels de la PGSSI-S.

# Enjeux pour 2017

---

Les nouveaux enjeux de la sécurité des SIS et l'évolution du cadre juridique gouvernent les évolutions de la PGSSI-S.

La Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé prévoit **l'opposabilité des référentiels de la PGSSI-S**. Dans ce cadre :

- Un référentiel de gouvernance et de mise en œuvre de la PGSSI-S a été élaboré (en remplacement des principes fondateurs élaborés en 2014) ;
- Les référentiels d'identification et d'authentification des professionnels de santé sont en cours de mise à jour ;
- Le référentiel d'identification des usagers et patients sera bientôt soumis à concertation, pour une publication définitive avant la fin 2017, et deviendront opposable d'ici mars 2018.

#### Seront publiés prochainement :

- Le guide de gestion des équipements nomades ;
- Des documents pratiques à destination des structures d'exercice coordonné telles les maisons et centres de santé (modèle de charte d'accès et d'usage du système d'information, ...).

#### De nouveaux référentiels sont en préparation et seront rendus opposables en 2018 :

- Le référentiel d'authentification des usagers et patients ;
- Le référentiel d'imputabilité : mise à jour au cours du second semestre 2017.

#### Des projets liés à l'accompagnement, la pédagogie et la diffusion de la PGSSI-S sont également en cours d'élaboration :

- Par exemple, plateforme e-learning, questionnaire d'auto-évaluation de maturité SSI, bibliographie etc... ;
- Ainsi qu'un LABEL ACCOMPAGNEMENT PGSSI-S destiné aux structures capables de promouvoir la PGSSI-S, notamment pour en expliquer les enjeux et le contenu des référentiels.

## Pour plus d'informations

---

[esante.gouv.fr/pgssi-s/presentation](http://esante.gouv.fr/pgssi-s/presentation)